

UNE INTIME CONVICTION



UN FILM DE ANTOINE RAIMBAULT

Avec Maria Foïs, Olivier Gourmet, Laurent Lucas et Jean Benguigui

Sortie: le 13 février 2019

Durée: 110 min

Download photos/ Press server:

<http://www.frenetic.ch/fr/espace-pro/details//++/id/1144>

MEDIA CONTACTS
Eric Bouzigon
eric@filmsuite.net
Tel 044 308 39 08

DISTRIBUTION
FRENETIC FILMS AG
Lagerstrasse 102
8004 Zürich

SYNOPSIS

Depuis qu'elle a assisté au procès de Jacques Viguier, Nora (Marina Foïs) est persuadée de l'innocence de celui qui est accusé d'avoir assassiné sa femme. Craignant une erreur judiciaire, elle convainc un ténor du barreau (Olivier Gourmet) de le défendre pour son second procès, en appel. Ensemble, ils vont mener un combat acharné contre l'injustice. Pour faire éclater la vérité Nora est prête d'aller loin, très loin.



NOTE D'INTENTION

“ Fasciné par cette étrange affaire, j'ai assisté aux deux procès de Jacques Viguier. Et sur les bancs de la cour d'assises j'ai fait la connaissance des enfants de Jacques et Suzy, qui se sont construits dans cette terrible équation : « *Maman a disparu et papa est accusé de l'avoir tuée.* » J'ai découvert d'un coup d'un seul la justice de mon pays et le calvaire de cette famille condamnée à l'incertitude.

C'est à mon sens un des rôles du cinéma que de donner de la perspective en réinterrogeant le réel. Raconter ce procès si singulier. Montrer la justice au plus près. Donner à voir la cour d'assises aujourd'hui. En rendre la complexité et tenter d'en saisir la puissance dramatique.

Le film respecte scrupuleusement ce qui s'est dit aux audiences et dans les écoutes téléphoniques. De l'affaire nous n'avons rien eu besoin d'inventer. Tout est vrai. Faute de preuve, la vérité judiciaire s'est ici essentiellement bâtie sur la rumeur et la calomnie. Qu'il est aisé de façonner un coupable à partir de sentiments et de fantasmes. Parce que la nature a horreur du vide, que justice doit être rendue et qu'il faut un coupable, on ne peut faire autrement que de se forger une intime conviction. On se raconte une vérité qui paraît logique, rationnelle, satisfaisante et note D'intention définitive. Et peu importe que d'autres doutent, peu importe l'absence de preuve, une fois qu'elle s'est insinuée, la conviction emporte tout. C'est précisément de cette mécanique obscure que le film traite : l'emprise de la conviction sur la raison.

UNE INTIME CONVICTION n'est pas un film à thèse. Les questions m'intéressent infiniment plus que les réponses. L'enjeu est bel et bien d'amener à la réflexion. En entrant dans le point de vue de Nora, au fil de sa contre-enquête, les spectateurs épouseront sa conviction, avant de réaliser qu'elle n'a pas plus de preuve que les accusateurs de Viguier. Au fond ce que raconte le film c'est que la quête de vérité peut rendre fou. Et que l'on peut tous basculer.

Nora incarne tout autant un fantasme de figure justicière, qu'une réflexion introspective sur le danger de nos certitudes. Depuis toujours, le mystère criminel fascine et obsède. « Au café du commerce, entre un verre de Gaillac et l'odeur du café, d'un geste on condamne. Mais pas dans la cour d'assises... » plaide Éric Dupond-Moretti. Ce ne peut être que la voix du doute, la seule audible dans cette affaire, qui l'emporte in fine sur l'obsession accusatrice de Nora.”

Antoine Raimbault

ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR

Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à l'affaire Viguié ?

C'est le cinéaste Karim Dridi qui me parle en 2009 de Jacques Viguié, un homme un peu curieux, très cinéphile, qu'il a croisé dans des festivals et qui est sur le point de comparaître devant la cour d'assises pour le meurtre de sa femme, disparue neuf ans plus tôt. Je lui réponds que le sujet est délicat, complexe, et qu'on ne fait plus vraiment de films judiciaires en France. Mais mon ami Karim persiste, il a lu quelques-uns de mes scénarii – toujours des histoires de doute – et il est convaincu que cette histoire va résonner en moi. Je descends alors à Toulouse pour assister au procès et là je découvre à la fois la justice de mon pays et le calvaire de cette famille. Celui d'un homme accusé sans preuve, mais aussi celui des enfants qui grandissent depuis près de dix ans dans cette terrible équation : « Maman a disparu et papa est accusé de l'avoir assassinée. »

Vous les avez donc rencontrés...

Un rapport de confiance va se construire entre la famille et moi. Sans doute parce que je ne suis pas journaliste, ils se mettent à me parler. Puis je fais la rencontre déterminante d'Emilie, une jeune femme entretien avec Le Réalisateur qui n'est pas dans le film mais qui a énormément nourri le personnage de Nora. Elle a été la compagne de Jacques Viguié après la disparition de son épouse. Elle a vingt ans lorsqu'elle le rencontre sur les bancs de la fac de droit, elle rêve alors d'être juge d'instruction. Puis elle va lui rendre visite en prison, entrer dans la vie de cette famille, y rester pendant neuf ans et faire de ce combat contre l'injustice un véritable sacerdoce. L'indignation d'Emilie sur les bancs de la cour d'assises résonne avec ce que je découvre de la justice. Je m'aperçois que je ne connais rien de notre procédure. Mais qu'en revanche je suis rompu aux codes judiciaires américains : Interrogatoire. Contre-interrogatoire. Objection votre honneur. Le gros plan sur la goutte de sueur du témoin face à la foule... Ici rien de tout cela. Les témoins défilent en tournant le dos au public, entretenant un rapport privilégié avec le président qui est à la fois juge et arbitre, battant les cartes à l'audience, portant les mêmes habits que l'accusation et présidant ses jurés jusque dans la salle des délibérés. Bref, je découvre notre procédure inquisitoire qui réclame des jurés une intime conviction, formule symétrique et opposée du « doute raisonnable » requis dans les pays anglo-saxons.

Dans quelle mesure ?

Notre intime conviction a quelque chose de religieux. Article 353 du code de procédure pénale : « *La loi ne demande pas compte aux jurés des moyens par lesquels ils se sont convaincus [...] Elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement et de chercher dans la sincérité de leur conscience quelle impression ont fait sur leur raison les preuves rapportées contre l'accusé, et les moyens de sa défense.* »

L'enjeu c'est bel et bien leurs impressions. C'est de l'ordre de l'irrationnel. L'intime conviction c'est un sentiment. C'est précisément ce que je veux raconter. Dans la procédure accusatoire, très représentée par le cinéma américain, la défense comme l'accusation sont agissantes à la manifestation de la vérité. L'idée motrice est que la vérité va émerger de

l'affrontement, le plus démocratique possible, de deux vérités. Chez nous c'est l'idée très ecclésiastique que la vérité vient d'en haut, qu'elle est presque confisquée au peuple et laissée dans les mains des 'sachants'. Sur le fond du dossier il se passe rarement quelque chose à l'audience, parce que tout est verrouillé par l'instruction qui a déjà trié le bon grain de l'ivraie. L'audience n'est bien souvent que la mise en scène de la vérité policière, qu'on cherche à entériner en vérité judiciaire. Mais heureusement la défense est là pour faire valoir le doute.

Vous avez donc été un témoin privilégié de cette affaire ?

Pour la famille Viguié le répit est de courte durée. Cinq jours après le premier procès le parquet fait appel. Car en France le parquet peut faire appel d'un acquittement pour tout recommencer. Et si possible condamner Jacques Viguié puisque l'opinion publique semble convaincue de sa culpabilité. Je redescends alors à Toulouse pour proposer aux enfants un documentaire sur leur point de vue durant le second procès. Le documentaire ne sera jamais diffusé mais les images nourriront énormément notre fiction. Et puis, lorsque la famille parle de changer d'avocat pour faire face à cette nouvelle épreuve, dans une drôle de démarche citoyenne je me fais leur émissaire en allant trouver Maître Dupond-Moretti, que je rencontre à cette occasion. Par la suite j'ai vécu le procès d'Albi aux premières loges, observant de très près la grande machine à juger et plus particulièrement le travail de la défense.

Vous choisissez d'écrire un scénario qui emprunte largement à la réalité puisque les noms restent inchangés mais dont le personnage moteur est entièrement inventé. Pour quelles raisons ?

A l'issue de l'appel si riche en rebondissements, l'envie de faire un vrai film de procès s'impose. L'affaire Viguié est symbolique des dysfonctionnements de la justice française. Les détails en sont si extraordinaires qu'on oserait à peine les inventer. Le réel devient rapidement l'ADN du projet. Les noms, les écoutes, les échanges à l'audience, le dessin des enfants... Tout est vrai. Mais il faut trouver un personnage car sans personnage il n'y a pas de point de vue. De mon obsession pour l'affaire est née une obsession de cinéma qui a engendré un personnage obsessionnel. La boucle est bouclée. Ce personnage profane, électron libre dans les coulisses de la machine judiciaire, c'est forcément un peu moi. Mais qu'un peu. Comme une extrapolation romanesque de mon implication personnelle. Mais aussi de celle d'Emilie. Ainsi que de nombreux jurés que j'ai pu rencontrer. L'idée étant de faire dialoguer ce personnage de fiction avec le réel en trouvant la juste distance de sécurité entre elle et la famille. Lorsque je comprends que la seule distance à rompre est celle qui existe entre elle et Dupond-Moretti, je structure le scénario autour de l'évolution de leur rapport. Le film raconte l'histoire de quelqu'un qui finit par devenir ce qu'elle pensait combattre. Et qui, portant le flambeau de la présomption d'innocence va finir par la piétiner en accusant un autre homme sans plus de preuves que ce qui vaut au premier de comparaître devant la cour d'assises. Je suis parti de cette idée que la plaidoirie finale s'adresserait autant à Nora qu'aux détracteurs de Jacques Viguié.

Cet apport de fiction vous permet d'une certaine manière d'interroger la machine judiciaire...

Ce qui m'intéresse ce n'est pas tant de savoir ce qui s'est passé, mais comment on juge un homme sans preuve. Le storytelling médiatique qui a perduré pendant dix ans et qui aujourd'hui encore persiste c'est que le mari a tué sa femme et que c'est un crime parfait. Très tôt je me suis dit qu'il fallait que le cinéma raconte autre chose. Je n'entends pas faire un film objectif. L'idée est de rendre la complexité de cette affaire dans le temps du procès en la réinterrogeant à travers le point de vue de Nora. La nature a horreur du vide. Pour la justice comme pour Nora, il faut un coupable. A travers sa contre-enquête je voulais faire vivre de l'intérieur la conviction, comme un poison qui vous aveugle et vous isole, une emprise quasi fantastique sur la raison.

Vous assumez le mot de suspense comme moteur de votre scénario ?

C'est l'écriture qu'a trouvé le film, car c'est ce que j'ai ressenti aux assises. On est en apnée, en tension permanente. C'est une sensation très physique, le rythme cardiaque sur le point d'exploser. Par conséquent ce film est un thriller. Mais qui au lieu d'élucider une vérité, ne trouve que le doute. Pas comme une frustration, mais comme une valeur. Ce besoin de vérité est très humain. Mais dans la procédure française ni la preuve ni la vérité ne sont les enjeux de la défense. Il n'y a que le doute qui compte et qui doit profiter à l'accusé. Ce qui semble une évidence mais qu'il faut rappeler plus que jamais alors que la présomption d'innocence est foulée au pied chaque jour. Qui plus est à une époque où les réseaux sociaux ont remplacé le café du commerce.

Nora est le pivot de la mise en scène...

Le procès n'est pas raconté depuis le président ou les avocats mais bien du point de vue de Nora dans le public. On vibre avec elle. Elle a un statut très intéressant dans la salle d'audience. Bien qu'elle soit condamnée à être passive sur son banc, elle est totalement investie par le spectateur. On fait tout pour embarquer le spectateur dans les pas de Nora. Pour se forger avec elle une intime conviction.

Jusque à ce moment où elle est exclue de la salle d'audience, qu'elle est obligée de regarder le procès dans une pièce annexe, scène qui nous renvoie à notre propre impuissance de spectateur...

Regarder quelqu'un qui regarde est passionnant car il y a un paradoxe, on est à la fois mis à l'écart et pourtant complètement dans la scène. Et puis dans le regard objectif de cette caméra de surveillance sur le prétoire, Nora ne voit pas si ses papiers bleus sont sur le bureau. Comme la mise en scène s'intéresse à ce qu'elle ressent, cette frustration est décuplée dans cette scène. La frustration engendre la projection, puis la conviction. Et ne pas pouvoir attraper la vérité confine à la folie.

Le montage nous met littéralement dans sa peau...

Jean-Baptiste Beaudoin, le monteur du film est très fort ! J'ai aussi été monteur pendant des années et j'en ai gardé une obsession du rythme et du récit. On a beaucoup travaillé là-dessus, notamment sur une dynamique d'accélération. Au début Nora évolue dans des plans larges, puis plus tard au paroxysme de son obsession on ellipse tous ses trajets. On resserre

le cadre sur les mains, les post-it, l'écran d'ordinateur, la portière de sa voiture... Ce morcellement dans l'espace et le temps raconte quelque chose de sa dislocation. Le monde autour d'elle a disparu.

On est tout d'abord dans le camp de Nora. C'est l'héroïne, elle est mue par la noblesse de rectifier une erreur judiciaire. Puis peu à peu son image se trouble et nous prenons nos distances...

Nora est le miroir de l'accusation. Elle pourrait être flic, magistrat. Elle court après la vérité. Il y a cette ivresse et ce vertige qui la possèdent et la rendent presque folle. L'avocat se protège de cela. Et quand il la voit faire du hors-piste, il y a un conflit central qui oppose la vérité (elle) et le doute (lui). Elle est toxique. Il faut qu'il se débarrasse d'elle. Et elle va faire l'apprentissage de cela, réaliser qu'elle est devenue « comme eux ». Mais en même temps je ne la juge pas. En nous glissant dans sa peau, j'espère bien qu'on puisse la comprendre. Car on peut selon moi tous devenir fou en cherchant la vérité.

L'idée d'un personnage féminin s'est imposée dès le départ ?

J'ai très vite su que ce serait une femme par pure déduction car au procès il n'y a que des hommes. Viguier, l'amant, le juge, les avocats... Or c'est l'histoire d'une femme qui a disparu. De sa fille. D'une mère qui a perdu sa fille. Et celle d'Emilie qui a porté cette famille pendant près de dix ans. Notre personnage central ne pouvait être qu'une femme. Une femme à la dérive, qui lâche son fils. Un peu comme Suzy, la disparue, qui rentrait souvent tard et qui n'était pas toujours présente. Je voulais écrire et filmer cette quête de vérité, hyperactive mais qui se heurte à son impuissance.

Vous ne l'écrivez que par le prisme de cette histoire laissant beaucoup d'éléments de sa vie hors champ...

Je ne voulais pas de psychologisant. Je ne cherche pas à savoir pourquoi elle élève seule son fils. Ni quel obscur épisode du passé justifierait sa quête. Et c'est comme cela que nous avons travaillé avec Marina Foïs, en acceptant son mystère. Marina a énormément amené au personnage. L'essentiel. C'est à dire l'incarnation, les gestes, le rythme, ce corps en tension permanente. Nora est une jusqu'aboutiste, un peu border-line. Sur elle la conviction agit comme une drogue dure. En creux le film est presque le portrait d'une toxico. C'est un film cérébral, avec des concepts, un film de mots. Il fallait donc absolument que ce soit aussi physique, qu'on sente la sueur, le sang qui pulse dans les veines, l'usure et les nuits sans sommeil. J'ai choisi mes acteurs pour leur physique car il fallait qu'ils puissent se rentrer dedans. C'était capital pour éviter le film assis.

Dans le film, Jacques Viguier est un accusé sans émotion, presque en dehors de lui-même, du procès. Là encore, un reflet du réel ?

Le Jacques Viguier du film n'est pas vraiment celui que j'ai rencontré. C'est celui du procès, une sorte de réduction par la cour d'assises. L'accusé est toujours un être schématisé. Un personnage de cire que l'accusation revêt souvent des pires tares. Mais bien loin de le dévoiler, le grand déballage des assises le rend plus opaque encore. Plus on le regarde, moins on le voit. Je l'ai filmé comme un écran de cinéma. Il impressionne tout ce que l'on y

projette. Et évidemment quand on regarde un homme avec suspicion, en imaginant que son silence cache quelque chose, il devient coupable. D'autant qu'il est infiniment maladroit. Il s'enferme, se prend les pieds dans une toile qui se tisse autour de lui. Il finit par devenir l'accusé parfait.

Votre mise en scène contourne tous les obstacles d'un film statique. Y compris lorsque vous filmez Nora écoutant les CD...

J'ai eu l'occasion de creuser le dossier après les procès, et me suis moi-même plongé dans ces écoutes. J'ai su très vite que ce vertige au cœur du film serait un des principaux enjeux de mise en scène. La première écoute commence dans le noir. Il n'y a rien à voir, pour mieux écouter. Les images sont en fait dans le récit des voix, qui racontent que Viguière s'est levé, a réveillé ses enfants, a fait un jogging... Laisser de la place à l'imagination du spectateur me semble beaucoup plus juste que n'importe quel flashback. Puis peu à peu les écoutes s'accroissent et enlèvent pour prendre toute la place. Dans sa quête de vérité, l'amant est devenu l'artisan du malheur de Jacques Viguière. Il a lancé des rumeurs, entraînant avec lui la police, la presse, la ville entière. Et il a fait tout ça... avec son téléphone. Le film est construit sur un jeu de miroirs entre Nora et l'amant. Je trouvais très fort ce parallèle entre l'amant qui passe sa vie au téléphone et notre héroïne dix ans plus tard, qui passe sa vie à l'écouter. Cela me permettait aussi de montrer comment l'obsession envahit son quotidien, tout comme la haine et la vengeance ont envahi celui de l'amant.

Parlons du casting...

J'ai d'abord cherché mon actrice. C'est avant tout son histoire. Marina Foïs a immédiatement été enthousiasmée par le scénario et le rôle. Elle a naturellement une appétence pour ces sujets-là. Elle saisissait toutes les subtilités du scénario et en réinterrogeait brillamment le sous-texte. Marina a amené son énergie, sa puissance, sa profondeur. Tout en gardant sa lumière. Je lui trouve un côté James Stewart, elle peut passer toutes les lignes sans jamais nous perdre. Terriblement humaine. Je voulais partir de son capital d'empathie pour la voir creuser ce qu'elle peut avoir de plus sombre.

Et Olivier Gourmet dans le rôle de Dupond-Moretti ce qui semble une évidence une fois que l'on a vu le film ?

Ils ne se ressemblent pourtant pas tant que cela mais il y a une voix, un regard, une humanité. Ils sont faits du même bois. Je tenais à ce qu'il aille voir Dupond-Moretti en audience. Je crois qu'ils se sont plu. Lorsqu'il est revenu, il avait pris une façon de fumer, de se tenir... sans jamais être dans la copie. C'était fascinant. Par contre il ne l'a pas vu plaider.

Et pourtant la scène clé de la plaidoirie est saisissante de vérité...

Nous en avons beaucoup parlé avec Olivier, le soir à l'hôtel. On est parti de la vraie plaidoirie de Dupond-Moretti. La difficulté que nous rencontrions était qu'elle durait une heure dans la réalité et dans le film elle n'excède pas dix minutes. Comment rendre justice à la puissance de ce moment, dans toutes ces subtilités, ces modulations ? J'ai réécrit cette scène durant des années. Je n'arrivais pas à couper. Et c'est en me projetant sur Olivier que j'y suis arrivé. Puis au montage, guidé par son émotion, on a fini par trouver le juste équilibre.

Comment avez-vous choisi les autres comédiens et comédiennes du film ?

Je voulais retrouver ce que je définissais comme l'essence des vrais personnages. J'étais hyper sensible aux voix. J'écoutais beaucoup les acteurs. Laurent Lucas a par exemple une voix blanche. Comme voilée, éteinte. Et c'est un acteur particulièrement éloquent dans ses silences. L'opposé de Philippe Uchan, qui joue l'amant à l'accent chantant. Pour rendre la complexité des assises, il fallait toujours qu'il y ait des contrepoints, des choses inattendues. Je voulais des contrastes. Comme celui qu'apporte India Hair, une menteuse pleine d'humanité. Malgré l'horreur de ce qu'elle a fait - mentir pendant dix ans dans le but de faire condamner Viguié - il fallait qu'on soit avec elle, ne serait-ce que quelques secondes.

Comment avez-vous travaillé avec eux les scènes de procès ?

Notre dispositif était clair : le moins de contraintes techniques possible, pas de changement de lumière, pas de machinerie. Deux caméras à l'épaule, en condition quasi-documentaire, et on joue tout le temps. Tous les comédiens étaient présents tout le temps, y compris ceux qui étaient sur les bancs. Et on n'arrêtait surtout pas de jouer car même si mon découpage était précis, je leur rappelais que la caméra pouvait pivoter sur eux à tout instant. Du coup nous étions vraiment au procès. Avec ses codes. Les témoins déclinaient leur identité, juraient de dire toute la vérité, le président posait quelques questions que j'avais données au comédien... Et quand arrivait le tour de Dupond-Moretti qui dégainait le papier pour faire feu sur le témoin, il y avait déjà une tension, une électricité sur le plateau. Nous revivions le procès.

Une telle immersion demande une préparation préalable ?

En amont j'ai mis en place un atelier d'improvisation, ou plutôt d'initiation aux assises. J'ai convié un avocat pénaliste pour détailler tout le protocole aux acteurs du prétoire. Leur expliquer comment est distribuée la parole, quel rôle a le président, l'avocat général, les avocats de la partie civile qui vont toujours chercher à déminer les questions de la défense avant qu'elle ait la parole... Puis on a reconstitué la disposition d'une cour d'assises dans des bureaux. J'ai même demandé aux acteurs d'enfiler leur robe. Je leur faisais préparer le PV de tel flic qui viendrait le lendemain et qu'il leur faudrait interroger. A la barre, je faisais venir des comédiens que j'avais nourris, ainsi que de véritables protagonistes judiciaires comme un commissaire de police ou un psychiatre ayant expertisé Jacques Viguié. Et chacun leur tour, nos acteurs posait leurs questions, trouvant peu à peu leurs marques dans ce jeu de rôle. Jusqu'au moment où j'ai fait venir Emilie, qui leur a raconté sa vérité, ses dix années de combat.

Pour conclure, quel est à ce jour votre regard sur cette affaire ?

Il n'y a pas de justice sans injustice. L'un est le corollaire de l'autre. Le film sera sans doute perçu comme une injustice par les accusateurs de Viguié. Cette affaire n'est qu'une somme de convictions. Celle de la culpabilité de Viguié en était une parmi d'autres, mais qui a intoxiqué l'opinion publique et, plus grave, tout le dossier. Aujourd'hui acquitté par deux fois, on ne peut en aucun cas remettre en question l'innocence de Jacques Viguié. Je ne sais pas ce qu'il en est de la vérité. C'est la grande victime de ce fiasco judiciaire. En ne parvenant pas à faire la lumière sur la disparition de Suzanne Viguié, la justice a condamné les enfants à l'incertitude. On attend tous naïvement d'un procès qu'il livre la vérité.

Malheureusement, assez souvent, on sort de la cour d'assises avec plus de questions que de réponses. La justice ne produit alors hélas que du doute et il faut s'en contenter. C'est là que le film dépasse le fait divers pour interroger le judiciaire au sens large. Je crois qu'il n'y pas de cinéma s'il n'y pas une dimension universelle.

ANTOINE RAIMBAULT



Antoine Raimbault a réalisé 4 courts-métrages dont 24/24 (co-réalisé avec Bertrand Eluerd en 2001), GOOD DOG (2003), VOS VIOLENCES (2014) dans lequel il offre à Éric Dupond-Moretti son 1^{er} rôle au cinéma. Le film connaîtra une grande carrière en festival avec de nombreuses récompenses :

Festival de CLERMONT-FERRAND : Prix ADAMI d'interprétation féminine pour Nina Mélo

- Festival de RAMBOUILLET : Grand Prix
- Festival d'ALTKIRCH : Prix du Public
- Festival de CONTIS : Prix spécial du Jury
- Fest' Festival de PARIS : Prix du meilleur scénario
- Festival d'HAGONDANGE : Prix du Jury
- Festival de SARLAT : Mention Spéciale
- Festival de VILLEURBANNE : Prix de la Liberté

- Festival COURTS EN CHAMPAGNE : Grand Prix
- Festival du Cinéma Européen de LILLE : Prix de la meilleure photo Mention spéciale à Nina Mélo
- Festival du Film Policier de LIEGE : Prix du Public et Prix du Jury

En 2017, il réalise GARDE LA PÈCHE, son 4 ème court-métrage.

Il a travaillé longtemps en tant que monteur et a écrit et développé plusieurs projets de longs métrages. En 2015, il collabore notamment à l'écriture de CHOUF de Karim Dridi.

Depuis quelques années, il se passionne tout particulièrement pour la justice et passe son temps dans les cours d'assises, nourrissant ses scénarios de cette matière judiciaire.

MAÎTRE ÉRIC DUPON-MORETTI

Éric Dupond-Moretti né en 1961 à Maubeuge d'un père ouvrier et d'une mère femme de ménage. Il prête serment en décembre 1984 et obtient son premier acquittement le 27 mars 1987. Il détient le record d'acquittements obtenus (146 en novembre 2018).

MAÎTRE ÉRIC DUPOND-MORETTI : DATES CLÉS

- 2 juillet 2004 : Acquittement de Roselyne Godard, « la boulangère d'Outreau.»
- 22 février 2006 : Acquittement de Jean Castela dans l'affaire Erignac.
- 20 mars 2010 : Acquittement de Jacques Viguié.
- 24 juin 2011 : Acquittement de Loïc Sécher.
- 31 octobre 2013 : Acquittement du Dr Jean-Louis Muller.
- 2 novembre 2017 : Acquittement d'Abdelkader Merah pour complicité d'assassinat.
- 15 novembre 2018 : Acquittement de Georges Tron.

« Mon maître, le grand avocat toulousain Alain Furbury, qui ne m'a pas quitté une seconde de ce procès, rappelait souvent que « *La justice, c'est cette erreur millénaire qui veut qu'on ait attribué à une administration le nom d'une vertu.* » Éric Dupond-Moretti

L'AFFAIRE VIGUIER : DATES CLÉS

- **27 février 2000** : Disparition de Suzanne Viguié.
- **1^{er} mars 2000** : Jacques Viguié signale au commissariat la disparition de son épouse.
- **8 mars 2000** : Jacques Viguié dépose plainte contre X pour « enlèvement et séquestration ».
- **10 mars 2000** : Jacques Viguié est placé en garde à vue, son domicile est perquisitionné.
- **11 mai 2000** : Jacques Viguié est mis en examen pour assassinat sur la personne de son épouse.
- **12 mai 2000 - février 2001** : Jacques Viguié est placé en détention provisoire.
- **22 février 2007** : Renvoi de Jacques Viguié devant la cour d'assises sous l'accusation de meurtre.
- **20 avril - 30 avril 2009** : Procès de Jacques Viguié pour meurtre aux assises de Haute-Garonne. Il est acquitté. Le parquet fait appel.
- **1^{er} mars - 20 mars 2010** : Procès en appel aux assises du Tarn.

LISTE ARTISTIQUE

Nora	Marina Foïs
Maître Dupond-Moretti	Olivier Gourmet
Jacques Viguié	Laurent Lucas
Maître Szpiner	Jean Benguigui
Président Richiardi	François Fehner
Maître de Caunes	François Caron
Avocat général	Philippe Dormoy
Maître Debuissou	Jean-Claude Leguay
Olivier Durand	Philippe Uchan
Clémence Viguié	Armande Boulanger
Bruno	Steve Tientcheu
Félix	Léo Labertrandie
Commissaire Saby	Laurent Schilling
Jean Viguié	Roger Souza
Séverine	India Hair

LISTE TECHNIQUE

Réalisation	Antoine Rimbault
Scénario	Antoine Rimbault
Adaptation et dialogues	Antoine Rimbault, Isabelle Lazard
Idee originale	Antoine Rimbault, Karim Dridi
Production	Caroline Adrian
Musique originale	Grégoire Auger
Image	Pierre Cottureau
Décors	Nicolas De Boiscuillé
Costumes	Isabelle Pannetier
Son	Fred Meert, Alek Goosse
Montage	Jean-Baptiste Beaudoin
1 ^{er} assistant mise en scène	Pierrick Vautier
Casting	Richard Rousseau
Scripte	Isabelle Ribis
Direction de production	Stéphane Bouchard